



**FHCQ**

FÉDÉRATION DE L'HABITATION  
COOPÉRATIVE DU QUÉBEC

---

# PROJET DE LOI 20

« Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses  
dispositions concernant le domaine de l'habitation »

# Fonctionnement

---

- Webinaire
- Durée : 1h30 – 2h
- Au programme :
  - Présentation des mesures prévues au PL20
  - Présentation des impacts anticipés
  - Présentation des actions FHCQ
  - Questions/Réponses

# Important

---

- Présentation concentrée sur les activités coops  
+impact sur notre secteur
- Projet de loi = Pouvoir réglementaire (SHQ,TAL, autres)
- Enregistrement et diffusion



« **L'objectif, c'est d'avoir  
le bon logement  
pour la bonne personne.** »

**Caroline Proulx**

Ministre responsable de l'Habitation

Ministre de la Condition féminine

# PL20 – Objectif

---

- **Art. I :**

La présente loi vise à soutenir les personnes vivant dans la précarité et à améliorer leur condition socio-économique en favorisant un accès équitable à des logements qui répondent à leurs besoins.

# PL20 – 3 thèmes

---

- Guichet de demandes de location
- Attribution et location d'un logement à loyer abordable
- Règles particulières au bail d'un logement à loyer abordable

# PL20 – Guide de demandes de location

---

- Désignation d'un organisme par le gouvernement
  - Responsable de la mise sur pied d'un guichet de demandes de location pour les logements à loyer abordable et modique (2 registres)
  - Les demandeurs sont classés selon différents critères : revenus et ménage
  - Responsable de l'appariement entre demandeurs et locateurs
- Tout locateur qui remplit les conditions fixées par règlement DOIT adhérer au guichet

# PL20 – Attribution et location d'un LLA

---

- Personne admissible = respect...
  - conditions prévues par règlement (?)
  - seuil de revenu max
- Locateur qui un logement en informe l'Organisme.
- Appariement des demandeurs admissibles avec le locateur selon conditions et modalités prévues au règlement (?)
- Locateur offre le logement au demandeur qui y a droit selon les normes prévues au règlement, et le locateur en informe l'Organisme

## PL20 – Attribution et location d'un LLA

---

- Si le locateur attribue le logement à une personne autre que le demandeur qui y a droit, le demandeur peut, dans le mois de l'attribution du logement, s'adresser au TAL.
  - Le locateur doit démontrer qu'il a agi conformément au règlement
  - **Si défaut** : le TAL peut ordonner de loger le demandeur dans un logement libre, sinon dans le prochain disponible
  - **S'il y a urgence** : le TAL peut ordonner de loger ce demandeur dans un logement équivalent même s'il est plus cher que le précédent, mais c'est le locateur qui doit assumer la différence.

## PL20 – Règles particulières au bail d'un LLA

---

- Le locataire doit transmettre au locateur ou autre personne désignée par la SHQ l'information sur la composition et les revenus du ménage, selon les normes prévues au règlement.
- Si le locataire est en défaut, le locateur peut :
  - S'adresser au TAL pour remédier au défaut
  - Obtenir la résiliation du bail

## PL20 – Règles particulières au bail d'un LLA

---

- La SHQ peut exiger une compensation financière du locataire dont les revenus dépassent le seuil de revenu maximal établi par règlement.
  - La compensation peut être exigée aussi si le locataire ne transmet pas ses infos sur la composition et les revenus de son ménage.
- Si un locataire est en défaut de payer la compensation financière :
  - Avis de régler dans les 3 mois
  - Si défaut persiste, la SHQ peut résilier le bail de plein droit et le locateur est notifié
  - Si le locateur n'expulse pas le locataire dans le mois suivant, la SHQ peut exiger du locateur qu'il paie la compensation financière du locataire.

# PL20 – Règles particulières au bail d'un LLA

---

- Responsabilité du locataire :
  - Si les revenus du locataire visé par une compensation baissent jusqu'à être égaux ou inférieurs au seuil de revenu maximal, il peut demander à la SHQ de cesser la perception.
  - Si la SHQ refuse, le locataire peut s'adresser au TAL.
  - Si le locataire voit ses revenus dépasser le seuil maximal, il peut résilier son bail en donnant un avis de 3 mois au locateur et à la SHQ. Dans ces cas, aucune compensation n'est exigible.



## PL20 – À retenir... (résumé)

---

- **Seuils de revenus maximaux** pour loger dans un logement abordable
- **Compensation financière** à la SHQ pour les ménages qui dépassent les seuils
- Obligation de sélectionner les membres dans un **guichet unique**
- C'est l'organisme responsable du guichet unique **qui fait les recommandations**
- Possibilité de **recours devant le TAL** pour un candidat non retenu
- Possibilité pour la SHQ d'**annuler un bail** si un ménage ne paie pas la compensation
- Possibilité pour la SHQ de **faire payer la COOP** si le ménage ne paie pas la compensation

## PL20 – Impacts anticipés

---

- Appauvrissement des ménages : L20 + LMM + logement abordable intermédiaire
- Ingérence dans les affaires des coopératives : sélection, gestion des baux
- Surcharge bureaucratique (SHQ/TAL/COOP) vs capacité
- Affaiblissement du modèle d'habitation coopérative  
(compétences, expérience, connaissances + taux de roulement)
- Menace directe à la survie du modèle

# PL20 – FHCQ en action

---

- **Notre position** : abandon du projet de loi 20 ou exclusion des coops

## ACTIONS :

- Médias
- Site web – section Actions politiques
- Médias sociaux
- Déclaration de la FHCQ
- Séance d'info et consultation
- Sondage
- Rencontre avec le cabinet de la ministre
- Mémoire – consultations pré-budgétaires

## À VENIR :

- Pétition parrainée à l'Assemblée nationale
- Témoignage de nos membres (vidéo)
- Mobilisation
- Commission parlementaire + mémoire

## À EXAMINER :

- Autonomisation du réseau (\$)
- Avis juridique : poursuite possible?

# Sondage sur le PL20



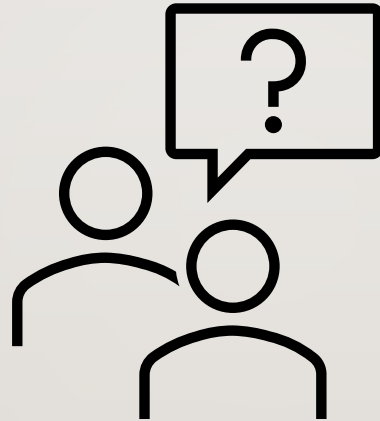
# PL20 – Outils FHCQ

---

- **Site web** : [https://fhcq.coop/fr/PL\\_20](https://fhcq.coop/fr/PL_20)
  - Déclaration
  - Lettre aux élus et à la ministre responsable de l'Habitation (à venir)
  - Sondage
  - Revue de presse
  - Suivi sur les consultations
- **Facebook** : <https://www.facebook.com/share/I7JJ3UmDxQ/>
- **Infolettre** : [Infolettre FHCQ](#)

# Questions ? Réactions?

---



**Sondage PL20**



---

# MERCI